
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE YAMASKA
MRC DE PIERRE-DE SAUREL

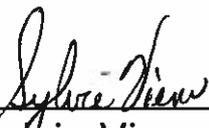
AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée :

Qu'une **assemblée publique de consultation** se tiendra, le **mardi 11 juillet 2023, à 20h00**, à la salle Léo-Théroux, située au 45, rue Cardin à Yamaska concernant le règlement numéro RY-2023-102 relatif à la démolition d'immeubles.

Le règlement vise à assurer un contrôle de la démolition des immeubles, à protéger un bâtiment ayant une valeur patrimoniale et à encadrer la réutilisation du sol dégagé à la suite d'une démolition complète ou partielle d'un immeuble.

Donné à Yamaska, ce 7^e jour du mois de juin 2023.



Sylvie Viens

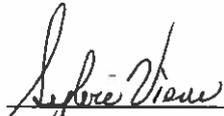
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

MUNICIPALITÉ DE YAMASKA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvie Viens, greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Yamaska, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil de la municipalité, le 7^e jour du mois de juin 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7^e jour du mois de juin 2023.



Sylvie Viens

Greffière-trésorière par intérim
